

EN CINQ MOTS

A l'occasion du Nouvel-An, vous avez certainement usé du privilège d'envoyer vos vœux à tarif réduit: " Santé, bonheur, amitiés pour 1970 " ou " Mes meilleurs vœux de bonheur " ou

Mais savez-vous que ce maximum de " cinq mots " a provoqué à la Chambre Française, et ce, en 1909, un petit frame. En effet, comme suite à une note officielle de janvier 1909, on pouvait écrire sur une carte: " Nos vœux les plus sincères " ou " Bons baisers de Tante Eudoxie " en affranchissant cette carte d'un timbre de 5 centimes.

Mais toute autre formule qui n'était pas " de politesse " par exemple " Venez enlever votre commande demain " coûtait le double, soit 10 centimes. Vu les nombreuses controverses suscitées par cette note, le Ministre des Postes de cette époque, Monsieur Millerand, décida qu'en aucun cas, une phrase de cinq mots, ne pouvait faire perdre le bénéfice du tarif réduit.

Tout rentra dans l'ordre. Mais pendant près d'un an, l'Administration fut obligée de lire le courrier afin de savoir si le texte inscrit était une formule de politesse ou une autre communication.